

	Réunion du Conseil Scientifique de l'EHESP 17 septembre 2013 Compte-rendu synthétique et relevé de décisions	Référence	CS _septembre_2013
		Révision	
		Date d'application	
		Version	

Validation

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	17/09/2013	03/10/13	Octobre 2013
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	S. Kitar	M.A.Bloch/C.Colin	Membres CS

Membres du CS présents :

Au titre des personnalités qualifiées dans les domaines d'activités de l'école : Christine COLIN, Jacqueline CLAVEL, Jean-Paul MOATTI

Membres désignés par les membres du conseil d'administration : Régine BERCOT, Jean-Claude MOISDON, Philippe MOSSE

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés : Denis ZMIROU-NAVIER, Claude MARTIN, Patrick ZYLBERMAN

Représentants des enseignants chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR : Pierre LE CANN

Représentants des autres enseignants chercheurs : Agnès DUCROS, Nathalie BONVALLOT

Représentants des ingénieurs et personnels techniques de recherche : Catherine ROUILLON-BARTOLETTI

Représentants des étudiants préparant un doctorat : Clément COUSIN, Florian KASTLER

Membres du CS absents excusés :

Membre désignés par les membres du conseil d'administration : Catherine LE GALES

Représentants des enseignants chercheurs ayant rang de professeur ou personnels assimilés : Joseph NGATCHOU WANDJI

Représentants des enseignants chercheurs titulaires d'un doctorat ou d'une HDR : Jeanine POMMIER

Représentants des ingénieurs et personnels techniques de recherche : Fabien MERCIER

Personnes de l'EHESP : Marie-Aline BLOCH, Philippe GLORENNEC, Régine DUCOS, Olivier GRIMAUD, Sarah KITAR, Martine BELLANGER (excusée)

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
Introduction	Christine Colin introduit la séance et remercie les membres du conseil scientifique pour leur participation à la séance commune avec le CF	
Approbation de l'ordre du jour	Il est proposé d'ajouter un point concernant le projet d'école doctorale et la participation au collège des études doctorales du PRES SPC et de procéder à la validation du compte-rendu synthétique par voie électronique. L'ordre du jour est approuvé avec ces modifications.	
Processus d'élaboration du COP 2014-2018 : échanges sur la présentation des travaux	<p>Il est proposé que le conseil scientifique se positionne sur quelques points majeurs du diagnostic sur la recherche en vue du COP.</p> <p>Concernant le rattachement des enseignants-chercheurs, le conseil scientifique s'est déjà prononcé l'année dernière en indiquant que les enseignants-chercheurs doivent se rattacher en priorité aux UMR dont l'EHESP est partenaire. Les enseignants professionnels n'ayant pas d'activité de recherche n'ont pas à être rattachés à une UMR. Le rattachement aux UMR n'est pas en lien avec l'appartenance à un département de l'EHESP. La nécessité du rattachement à une UMR doit être indiquée dès la phase de recrutement, permettant également la cohérence avec l'enseignement que délivrera l'enseignant chercheur.</p> <p>Les axes de recherche proposés n'ont pas vocation à constituer une UMR, même si certains des axes sont représentés par des UMR. Les axes thématiques constituent un socle pour la recherche, alors que l'UMRisation concerne une formalisation institutionnelle. Il est nécessaire d'explicitier la distance qu'il reste à parcourir entre les axes identifiés et les 2 orientations stratégiques de l'école¹. Les chercheurs qui ne sont pas intégrés aux UMR de l'EHESP pourront être rassemblés au sein d'une équipe transversale qui pourra à terme évoluer vers des structures labellisées, selon les opportunités. Les chercheurs étant associés à plusieurs axes ne pourront être rattachés qu'à une UMR, et pourront par ailleurs être intégrés aux équipes transversales identifiées.</p> <p>Les 5 axes ont été tous considérés comme prioritaires par l'ensemble des groupes de travail. Les actions à mettre en place pour soutenir ces 5 axes doivent être envisagées au cas par cas selon la situation actuelle très différente</p>	

-
- ¹ Accompagner les évolutions de notre système de santé pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et pour relever les défis de demain
 - Mieux comprendre et participer à la lutte contre les inégalités de santé

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>entre les 5 axes (certains étant dotés d'UMR et d'autres non). Les anciens axes qui avaient été identifiés (notamment les sciences infirmières et les maladies infectieuses) ne sont plus des axes prioritaires de l'EHESP, mais certaines de leurs thématiques peuvent être retrouvés au sein des axes prioritaires identifiés.</p> <p>Des actions sont également à mener sur des éléments concrets, et notamment le développement de nouvelles modalités pédagogiques pour faire évoluer les pratiques et les relations entre formations et recherche. Il est mentionné que cette question des liens entre formation et recherche a fait l'objet d'une analyse pour 3 formations pilotes (DH, IASS et IES) et sera au centre de la journée du 11 octobre à laquelle tous les enseignants-chercheurs de l'EHESP sont invités à participer.</p> <p>Le projet d'école doctorale propre à l'EHESP, vise à développer une école interdisciplinaire en santé publique, offrant des formations transdisciplinaires. Cette école doctorale ne se substituerait pas au Réseau doctoral. Les enseignants-chercheurs de l'EHESP et d'autres équipes peuvent avoir un double rattachement, et émarger à l'école doctorale de l'EHESP en plus de leur école doctorale actuelle. Il existe une école doctorale interdisciplinaire depuis 1992 en Bretagne autour des sciences de la mer. Ce projet d'école doctorale doit s'inscrire au sein d'un PRES local et une école doctorale nationale n'est pas envisageable dans le contexte actuel. Le recrutement des docteurs étant disciplinaire, il sera nécessaire d'être exigeant quant au recrutement des doctorants pour qu'ils soient à la fois excellents dans leur discipline et avec une capacité à dialoguer avec les autres disciplines. La mention du doctorat concerne les disciplines, et l'EHESP devra donc choisir les mentions attribuées par cette ED.</p> <p>Le conseil scientifique est favorable à ce projet d'école doctorale propre à l'école.</p> <p>Un collège des études doctorales est en cours de création au sein du PRES SPC. Il est demandé à chaque conseil scientifique de désigner la personne qui représentera l'établissement au sein de l'instance de gouvernance de ce collège. Le CS approuve la représentation de l'EHESP par Marie-Aline Bloch dans cette instance.</p> <p>Marie-Aline Bloch attire l'attention du CS sur la réduction du nombre et des recettes des contrats de recherche. Plusieurs explications sont proposées. Si le nombre de déposants augmentent, les projets ne sont pas toujours décrochés. Au niveau de l'ANR et de l'ANSES, les taux de succès ont chuté au niveau national. Beaucoup d'enseignants-chercheurs ont déjà des projets en cours et ne peuvent pas déposer de nouveaux projets. Le</p>	

Ordre du jour	Commentaires / Conclusions	Suite à donner
	<p>Bureau d'Aide aux Contrats est engorgé par la gestion des contrats actuels et n'est pas disponible pour accompagner les déposants. Tous les projets ne passent pas par l'EHESP (ex : recherche biomédicale), et certaines recherches ne nécessitent pas de financements (ex : écriture d'ouvrage). Il faut envisager un rapprochement avec des structures comme celle de la MSHB. Il est nécessaire également de présenter un budget annualisé avec l'ensemble des projets financés sur chaque année. Une enquête est à mener pour connaître l'ensemble des contrats au sein des unités, y compris les projets ayant une domiciliation externe. On souligne également que, malgré la réduction des contrats, les équipes de recherche de l'EHESP ont beaucoup d'ettravaux en cours et ne sont donc pas pour le moment dans l'impossibilité de travailler.</p>	
Honorariat de R. Freund	<p>Christine Colin rappelle les principes décidés lors du CS du 11 juin concernant l'honorariat, puis elle présente le dossier de demande. Le CS accorde à l'unanimité l'honorariat pour Robert Freund.</p>	